STATION DU PHARE D'ANTIFER

COMMUNE DE LA POTERIE CAP D'ANTIFER

ZONE SECONDAIRE R 2000m

ZONE DE PROTECTION R 2000m

PT1

PT2

Poste 90KV/MT d'ANTIFER

ANTIFER II

ANTIFER I

pipeline SHMPP ø 10"

pipeline CIM ø 42"

perimetre d'application du reglement de securite des pipelines a hydrocarbures

I1

I4

T5

PT 2

R = 500m

COTE N.G.F 135 m

JS1

PT3 PT4

COTE N.G.F 150 m

COTE N.G.F 143 m

I4 90KV

MANCHE

COMMUNE DE SAINTE MARIE AU BOSC

COMMUNE DE BEAUMEPAIRE

LA MALLET

GONNEVILLE

SAINNEVILLE

COMMUNE DE HEUQUEVILLE

LE HAVRE

COMMUNE DE CAUVILLE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU BEC

REÇU, le :
23 JUIL. 2019
à la SOUS-PRÉFECTURE du HAVRE

canton de Criquetot-l'Esneval

5

SAINT - JOUIN - BRUNEVAL

plan des servitudes

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Prescrit le : 4 Juin 1976
Arrêté le :
Publié le : 24 Novembre 1978
Approuvé le : 24 Avril 1979

Echelle 1/5000

Mis à jour par arrêté municipal du : 23/07/99

dossier etabli par

DATE D'APPROBATION
1ère Révision : 29.10.84
1ère Modification : 24.07.86
2ème Modification : 21.10.88

DDE 76 Service d'Urbanisme et d'Aménagement

REVISION
Prescrite le : 18.07.89
Arrêtée le : 27.01.92
Approuvée le 18.04.93

LEGENDE

I_1	Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.
$I_{1\ bis}$	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la TRAPIL.
I_4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
JS_1	Servitudes de protection des installations sportives
PT_1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
PT_2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
PT_3 PT_4	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
T_5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).